

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Conseil n°07 – 2 juin 2011 mäj 29 avril 2013 – France POULAIN

Les menuiseries

Il est important de savoir qu'aux abords des Monuments Historiques, dans les secteurs sauvegardés, les sites protégés et de manière générale pour l'ensemble du bâti ancien, de nombreuses règles sont à respecter. Aux abords des Monuments Historiques et plus généralement dans les centres anciens, l'objectif est de maintenir une qualité des espaces construits. Celle-ci passe essentiellement par une recherche d'unité avec les caractères dominants du cadre bâti environnant.

Ces règles ont pour but de privilégier une composition harmonieuse. Les menuiseries extérieures ont une place prépondérante dans l'architecture d'une maison ou d'un immeuble. Elles structurent la façade, la rendent symétrique ou irrégulière.

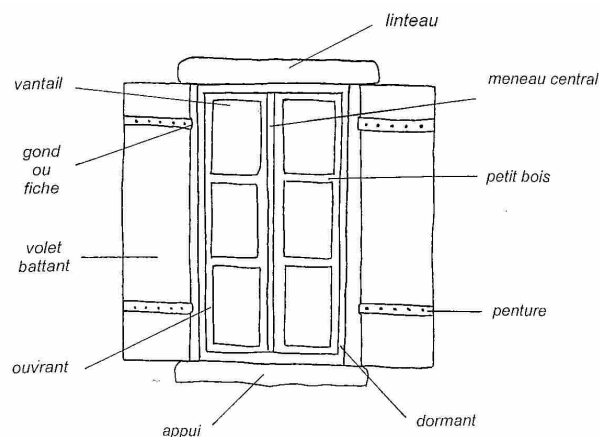
Ainsi, les menuiseries correspondent aux éléments que vous allez introduire dans votre façade pour la clore. Il s'agit donc des fenêtres mais aussi des portes. Nous traiterons également ici de leur encadrement.

Les fenêtres et leurs volets

Lors de la conception de votre projet et avant de choisir les matériaux et les teintes de vos menuiseries, il est nécessaire de vérifier que l'ensemble des ouvertures de votre construction est harmonieuse, c'est-à-dire par exemple que toutes les fenêtres ne soient pas de dimensions différentes sans justification, que les linteaux soient alignés...N'oubliez pas également de bien regarder vos ouvertures avec les éléments rapportés comme la cheminée car les uns et les autres donnent du rythme à votre construction.

De manière générale les fenêtres PVC ne sont pas autorisées sur les colombages et les maisons face au monument.

Toutes les fenêtres d'un même bâtiment doivent être d'un même matériau (autant que possible).



Dans le cas de projet de rénovation, les nouvelles menuiseries seront disposées dans les feuillures existantes des baies et non en surépaisseur du dormant ancien qui aurait été conservé. En cas de surépaisseur, cela peut conduire à ce que les profils soient épais aux proportions inesthétiques.

De la même manière, si les ouvertures existantes présentent un linteau en arc, il est nécessaire que les menuiseries le soient également. Il doit y avoir similitude de forme entre les linteaux et les traverses supérieures des menuiseries.

Pour les fenêtres, il est nécessaire de respecter les points suivants dans le cas d'un remplacement :

- les fenêtres doivent être plus hautes que larges, (pour une façade régulière et qui en comportent),
- la partie visible du cadre dormant doit être très fine et le meneau central présenter un fort profil mouluré,
- la traverse haute doit épouser la forme du linteau cintré,
- le petit bois, très fin, doit être saillant à l'intérieur et à l'extérieur. Il ne doit pas

dépasser 3 cm d'épaisseur totale y compris le mastic,

- les fenêtres traditionnelles sont généralement divisées en trois carreaux par vantail.

- limitation de la saillie des dormants pour laisser entrer plus de lumière.

Si le remplacement des menuiseries n'est que partiel sur la construction, il est nécessaire de s'assurer que les nouvelles menuiseries ne conduisent pas à une disharmonie dans la façade avec une partie des menuiseries d'une teinte et d'un style particulier et une autre partie différente. Cela peut être le cas lors de l'utilisation de PVC ou d'aluminium en remplacement de fenêtres en bois.

Ainsi, si le PVC peut aujourd'hui être autorisé, il faut noter que l'usage du bois est fortement conseillé dans les abords immédiats du monument historique (si votre construction se trouve face ou dans un environnement « conservé » comme un ensemble de ruelles proches). Sur les constructions anciennes et bâtiments de qualité les menuiseries en bois peintes peuvent être conservées et restaurées avec les ferrures d'origines qui illustrent le savoir faire des artisans.

Il en est de même pour les constructions en pans de bois qui doivent impérativement faire l'objet du remplacement par des menuiseries en bois dont la teinte soit en accord avec l'existante. Dans ce cas précis, le blanc peut par exemple être refusé si les pans de bois sont naturels, teints au brou de noix ou peints.

Dans le cas d'une restauration à l'identique, les menuiseries seront remplacées par des menuiseries en bois peint identiques en tous points avec les menuiseries existantes : hauteur, largeur, forme et section des montants et traverses, nombre de carreaux, petits bois à l'extérieur du vitrage.

Les volets roulants sont autorisés du moment que leur coffre n'est pas visible depuis l'espace public afin que la proportion initiale des baies ne soit pas modifiée.

Les volets

Traditionnellement, dans les campagnes, des volets battants en bois peint, à lamelles ou pleins occultaient les fenêtres. Ils doivent être maintenus lorsqu'ils existent, leur suppression appauvrit et banalise l'aspect du bâtiment.

Les volets roulants et les coffrets apparents ne sont pas acceptés sur du bâti ancien. Si vous désirez installer un volet roulant, le caisson devra être encastré dans le linteau ou placé à l'intérieur de la pièce à occulter.

Les volets ne comporteront pas d'écharpe oblique. Ainsi, les contreventements seront horizontaux. Les volets seront en PVC ou en bois peint d'une tonalité identique aux menuiseries des fenêtres. Les menuiseries en bois ou en aluminium devront être peintes et dans le cas du bois, en aucun cas laissées sans protection ou vernies. Elles pourront être peintes ou lasurées (si rénovation).

La porte d'entrée

Celle-ci sera du même matériau que les fenêtres. Étant l'un des premiers éléments visibles, la porte est un élément majeur du bâti ancien. Souvent unique, la qualité apportée aux détails reflète la richesse de la maison.

A l'origine, dans les maisons paysannes, les portes étaient composées de deux battants superposés qui permettaient d'aérer l'habitation en ouvrant la partie haute, tout en laissant fermée la partie basse pour que les animaux de basse cour ne puissent entrer. Ce système a évolué vers un seul vantail travaillé.

Les portes sont en bois massif et les essences à privilégier sont celles qui résistent le plus aux intempéries (chêne, châtaignier).

Lors de travaux de rénovation, les caractéristiques des portes devront si possible être maintenues (aspect, matériau d'origine, l'imposte quand elle existe sera conservée). Souvent les portes en milieu rural ne sont pas peintes mais traitées avec un badigeon de lait de chaux, un mélange d'essence de térébenthine et d'huile de lin.

Les portes de garage

La porte de garage donnant sur la voie publique devra être plein ou à claire-voie et si elle est en bois, peinte.